AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE :

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « UBCI »

Siège social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Première Résolution :

L'assemblée générale élective des actionnaires minoritaires,

Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal de l'assemblée générale élective des actionnaires minoritaires tenue le 03 juillet 2026 et de la correspondance du CMF du 07 Septembre 2026,

Constate que le quorum réglementaire de l'assemblée du 3 juillet 2026 s'est révélé non atteint et que le résultat du scrutin ne peut être maintenu. Aucune désignation du représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration n'a pu être valablement réalisée à cette occasion.

Précise que la présente assemblée constitue la seconde assemblée élective et qu'elle délibère selon le régime de quorum applicable.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

Deuxième Résolution :

L'assemblée générale élective des actionnaires minoritaires,

Après présentation des candidatures et dépouillement des votes,

Proclame élu en qualité de représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie pour un mandat de trois ans (2026, 2027 et 2028) qui expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Mme /M…….

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

Troisième Résolution :

L'assemblée générale élective des actionnaires minoritaires confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...